

Le pamphlet

P É R I O D I Q U E I N D É P E N D A N T

Editorial

Le maintien de l'indépendance et de la neutralité est une tâche inscrite depuis longtemps dans les attributions du Parlement¹ et du Conseil fédéral², mais les notions mêmes d'indépendance et de neutralité ne sont pas comprises par tout le monde de la même manière.

La Suisse ne fait pas partie de l'OTAN, mais elle participe activement à ses œuvres, grâce au programme du Partenariat pour la Paix (PpP), qui est l'une des fausses barbes de l'OTAN, et par sa participation à la KFOR dans un Kosovo pourtant pacifié depuis longtemps.

On se souvient que cette force d'intervention avait été décidée par la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU en juin 1999, lequel n'avait pourtant pas autorisé les frappes contre la Serbie. Le cadre juridique de cette KFOR est dès l'origine hautement opaque, si l'on en croit Wikipédia³, et il semble que le contrôle judiciaire de ses missions soit laissé à la seule discrétion des Etats participants.

*En 2013, la France a quitté la KFOR, et l'Allemagne prévoit de fermer le camp de Prizren à la fin 2018 et de retirer les troupes qui y sont stationnées, nous apprend notre excellent confrère **Notre Armée de milice**⁴.*

Or, comme la plus grande partie du contingent suisse se trouve précisément dans ce camp, on aurait pu s'imaginer que le Conseil fédéral saisisse l'occasion de cette mutation pour analyser à nouveau l'opportunité de notre maintien dans cette mascarade. L'occasion était rêvée de rapatrier notre contingent.

C'eût été trop simple. Le Conseil fédéral s'est donné pour tâche de rechercher un nouveau site pour recevoir les militaires, leur équipement ainsi que l'infrastructure permettant leur mission. Il a donné au Département de la défense l'autorisation de renforcer le contingent suisse au Kosovo (Swisscoy) en le dotant de trente-cinq militaires supplémentaires jusqu'à fin mai 2018.

C'est une bonne illustration du Principe de Peter, dont l'auteur avait découvert que le Ministère anglais des colonies n'avait jamais compté autant de fonctionnaires qu'au moment où le Royaume Uni avait perdu sa dernière colonie.

Si le Parlement et le Conseil fédéral considèrent que l'indépendance de la Suisse et sa neutralité ne sont pas des mots creux, des vieilles lunes obsolètes, des notions fleurant la naphthaline et les discours patriotiques du temps de grand-papa, alors il serait temps de se dégager du Partenariat pour la Paix (officine qui dépend de l'OTAN), de la KFOR et de ses œuvres, de rappeler les militaires qui pantouflent dans la Swisscoy, d'abroger la loi fédérale sur l'application de sanctions internationales⁵ et toutes les ordonnances fondées sur elle.

Dans un autre registre, et pour maintenir l'indépendance alimentaire de la Suisse, il faudra, le plus tôt possible, chasser M. Johann Schneider-Ammann du Conseil fédéral et accorder à notre agriculture les protections et soins qu'elle mérite.

Claude Paschoud

¹ aCst art. 85 ch 6 ; Cst art. 173 lettre a.

² aCst art. 102, ch 9; Cst art. 185 al. 1.

³ Marc Guillaume, Gilles Marhic et Guillaume Etienne: *Le cadre juridique de l'action de la KFOR au Kosovo*, Annuaire français de droit international, volume 45, 1999, pp. 308-334.

⁴ NAM n° 08, octobre 2017, page 18.

⁵ Loi du 22 mars 2002 sur les embargos (LEmb RS 946.231).

Il n'y a plus de prisonniers politiques

Plusieurs meneurs et responsables des mouvements indépendantistes catalans ont été arrêtés par les autorités espagnoles et inculpés pour «sédition» et autres griefs du même genre. Ils se sont aussitôt proclamés «prisonniers politiques», ce qui constitue une rhétorique politique assez habile, peut-être légèrement opportuniste, sans être pour autant dénuée d'un certain fond de vérité.

Mais n'est pas prisonnier politique qui veut. Les autorités européennes, qui craignent les manifestations identitaires susceptibles d'échapper à leur contrôle, les organisations spécialisées dans le soutien aux prisonniers politiques *politiquement corrects*, de même que la diaspora espagnole, qui occupe en permanence les réseaux sociaux, ont immédiatement et virulemment contesté cette qualification: les dirigeants indépendantistes catalans ne sont pas des prisonniers politiques, mais des *détenus de droit commun* tout à fait ordinaires; ils n'ont pas été arrêtés pour leur activisme politique, mais *parce qu'ils ont enfreint les lois régulières de leur pays*. Enfreindre les lois régulières du pays où l'on réside, ce n'est pas bien et cela justifie pleinement que ces personnes aient été arrêtées.

Peu importe ici que l'on soit favorable ou non à l'indépendantisme catalan. Ce qui est intéressant, c'est l'argumentation présentée. Celle-ci ouvre des perspectives insoupçonnées.

Car enfin, on peut deviner que les opposants politiques incarcérés en Corée du Nord, en Chine communiste, au Venezuela, dans la Turquie d’Erdogan, dans la Syrie d’Assad ou dans la Russie de Poutine, ou autrefois à Cuba sous Castro, en Irak sous Saddam ou en Union soviétique sous Staline, bref, dans n’importe quel Etat dirigé par un régime dictatorial ou décrié comme tel, que ces opposants politiques, donc, ont tous enfreint l’une ou l’autre loi répondant à tous les critères constitutionnels, régulièrement votée par un organe législatif et punissant de manière tout à fait légale la contestation du pouvoir ou du régime politique. En vertu du raisonnement évoqué plus haut, ces gens ne sont pas des prisonniers politiques mais de simples détenus de droit commun qui, dès lors qu’ils ont enfreint la loi, méritent pleinement les sanctions qui leur ont été infligées.

De fait, nous ne sommes pas loin de partager cette interprétation: quiconque désobéit à une loi, fût-ce pour une bonne cause, doit s’attendre à ce que cette désobéissance soit sanctionnée. Il est légitime qu’on tente d’échapper à la sanction, mais il est absurde de contester la légitimité de celle-ci. On ne peut pas prétendre lutter pour ses convictions tout en reprochant à son adversaire de lutter pour les siennes.

Pour autant, la conclusion logique qu’implique cette argumentation est assez cocasse; car on peut ainsi quasiment affirmer qu’il n’existe aucun prisonnier politique sur toute la Terre, même en Corée du Nord, mais seulement des gens qui, tout en sachant à quoi ils s’exposaient, ont choisi de ne pas respecter la loi. Et si la loi est dure, ce n’en est pas moins la loi.

Ainsi, *Amnesty International*, en vertu même de l’argumentation qu’elle a invoquée dans le cas catalan, n’a plus guère de raison d’exister.

Pollux

Volontariat obligatoire

Avenir Suisse est un laboratoire d’idées, qui «développe des idées pour le futur de la Suisse, en se fondant sur des études scientifiques et des principes libéraux, inspirés par l’économie de marché».

Avenir Suisse est donc tout désigné pour donner des avis sur tout et n’importe quoi, grâce aux nombreux chercheurs qui émargent à son budget.

Dans un article publié par la *Revue Militaire Suisse* n° 5/2017, M. Alexandre Jöhl et Mme Noémie Roten, respectivement collaborateur et *researcher* – pour quoi pas chercheuse tout simplement? – d’*Avenir suisse*, se penchent sur l’obligation de servir et le système de milice de notre pays. Leur contribution s’intitule *Une obligation de servir en crise: Faut-il repenser le modèle suisse?* Le fait que le premier a étudié l’architecture et la philosophie et que la seconde est plutôt spécialisée en économie

politique, en sciences politiques et en analyse bancaire¹ garantit une parfaite connaissance du sujet de la part des deux auteurs.

Ceux-ci constatent en substance que l'obligation de servir n'a plus guère de sens, puisque l'armée n'a plus besoin de la totalité des hommes en âge de servir et aptes à le faire. Dès lors, maintenir artificiellement l'obligation de servir, notamment en augmentant le nombre des inaptes par des exigences plus élevées et en facilitant l'accès au Service civil, n'est pas une solution, en tout cas pas une solution équitable.

Les deux collaborateurs d'*Avenir Suisse* remarquent par ailleurs que le système de milice est en déclin dans la société actuelle: les Suisses sont de moins en moins enclins à se mettre bénévolement au service de la communauté, que ce soit dans les sapeurs-pompiers, en politique ou dans la vie associative.

Forts de ces constats et de quelques autres, les deux *experts* proposent l'instauration d'un «service citoyen universel» en remplacement de l'obligation de servir actuelle. Ce service inclurait tous les Suisses des deux sexes dès l'âge de vingt ans, de même que les étrangers résidents permanents. En d'autres termes, tous les habitants de ce pays, sous réserve de quelques inaptes pour cause de maladie ou d'infirmité, devraient être convoqués par l'Etat, et cela pour une durée totale de deux cents à deux cent soixante jours. Outre la possibilité de faire du service militaire – uniquement pour les citoyens suisses, évidemment –, les libres habitants de notre libre patrie pourraient être mis au service de la protection civile et de la communauté, notion vague entre toutes, ou participer à des opérations à l'étranger.

«Un tel service aurait l'avantage, nous disent nos laborantins d'idées, de donner un nouveau souffle à l'esprit de milice tout en tenant compte des changements sociétaux (...).»

Je crois que les valeureux penseurs d'*Avenir Suisse* auraient dû, avant d'énoncer ces élucubrations, s'interroger sur ce qu'on entend par «armée de milice» et «système de milice». Certes, ces deux notions ont un point commun: la milice implique l'action d'«amateurs» par opposition aux professionnels. Mais l'armée de milice est fondée sur l'obligation de servir, alors que le système de milice civil est basé sur le volontariat. Le citoyen qui décide ou accepte de s'engager dans le corps des sapeurs-pompiers de son village, de se faire élire dans un Conseil communal ou de tenir le secrétariat d'une bonne œuvre sait qu'il peut démissionner quand bon lui semble ou à tout le moins dans un délai raisonnable. Le militaire ne le peut pas. On ne peut pas englober l'armée de milice et le système de milice dans une seule et même «solution».

Il est vrai que l'application de l'obligation de servir est défectueuse. Il est vrai que les militaires sont les dindons d'une vilaine farce: ils font le sale boulot pendant que

les «civilistes» se donnent bonne conscience en effectuant un service plus long – mais ô combien plus confortable – et que les «inaptes» plus ou moins authentiques restent libres de toute obligation à l'exception d'une taxe militaire qui, compte tenu de ce que gagnent en moyenne les jeunes gens âgés de vingt à trente-quatre ans, ne doit pas dépasser souvent le minimum de quatre cents francs par année, soit à peine plus de trente-trois francs par mois, à peu près le prix de deux séances de cinéma.

Il est vrai aussi que l'esprit de milice qu'on pourrait tout aussi bien appeler l'esprit de service a tendance à se perdre, du fait que la société est composée de plus en plus souvent d'individus qui ne voient pas plus loin que l'écran de leur téléphone ou qui sont dégoûtés de la politique ou encore qui considèrent qu'ils paient suffisamment d'impôts pour n'avoir pas, en plus, à se préoccuper de service à la communauté.

Mais prétendre restaurer un «esprit de milice», fondé, sous réserve du service militaire, sur le volontariat et le bénévolat, en établissant une obligation de servir généralisée relève non seulement de l'aberration, mais aussi du totalitarisme, et n'a que peu de chose à voir avec les principes libéraux dont se réclame *Avenir Suisse*.

M. Alexandre Jöhl et Mme Noémie Roten n'ont apparemment pas compris que le «système de milice» n'est pas une fin en soi et que l'obligation de servir ne doit exister que lorsqu'il n'y a pas moyen d'atteindre un but autrement.

Ce fut pendant longtemps le cas de la défense nationale et d'elle seule. Dans l'état actuel de notre armée, on en vient à se demander s'il ne faudrait pas supprimer purement et simplement l'obligation de servir.

Mariette Paschoud

¹ <https://www.avenir-suisse.ch/fr/team/alexandre-joehl/>; <https://www.avenir-suisse.ch/fr/team/noemie-roten/>.

La Catalogne: l'enlissement...

Le problème catalan est créé de toutes pièces par l'idéologie démocratique moderne et il s'enlise pour la même raison: invoquer la volonté populaire pour la naissance d'un Etat souverain ne saurait être admissible dans la situation actuelle de l'Espagne. Celle-ci est elle-même une démocratie et cette démocratie a, comme toutes les autres en Europe, une constitution. Quel titre à l'indépendance et à la pleine souveraineté aurait donc une province sur notre continent si, pour obtenir et justifier cette revendication, cette province commençait par faire violence à la charte fondamentale à laquelle elle est elle-même soumise?

Une telle contradiction serait insurmontable et c'est sans doute la raison pour laquelle l'Europe entière demeure silencieuse sur la question. Un Etat souverain ne saurait naître d'un acte arbitraire initial et fondateur.

Certes, il y a des degrés d'autonomie en deçà de la pleine souveraineté et la Catalogne en bénéficie...

L'histoire a très certainement sa raison d'être en cas de conquête précaire. C'était peut-être le cas de l'Algérie, majoritairement musulmane, et dont le fondateur de la V^e République en France ne voulait pas, précisément pour ce motif, jamais énoncé publiquement mais néanmoins très réel dans sa pensée et dans son action politique. La géographie a également un rôle: si le Liechtenstein avait eu une frontière commune avec la Confédération germanique unifiée par la Prusse, il y aurait été intégré très certainement. Sa famille régnante résidait d'ailleurs en Bohême, où la superficie de ses terres était même supérieure à celle de son Etat actuel! Il s'agit de l'unique Etat du Saint Empire subsistant actuellement.

Les liens du Valais avec les Confédérés étaient suffisamment constants pour qu'en 1815 les Alliés, après la chute définitive de Napoléon, invitent son gouvernement à rallier la Confédération helvétique. C'était la voix du bon sens. Qui, aujourd'hui, songerait à la souveraineté du Bas-Valais sous prétexte que celui-ci fut, comme d'ailleurs tous les territoires latins de la Confédération, un pays sujet? La République de Genève n'était qu'un pays allié des Confédérés, comme le Valais.

Tout ceci pour dire que le problème catalan n'est ni un problème politique ni véritablement un problème social. C'est un problème purement idéologique. Il manifeste l'une des nuisances majeures de l'esprit démocratique moderne: son idéologie anarchisante.

Michel de Preux

Encore les vélos

L'association *Pro Vélo* a encore frappé¹. Elle exige que, lors des dépassements, la distance séparant les voitures des cyclistes soit d'un mètre cinquante et non plus simplement suffisante comme le prévoit la loi actuellement.

«La résolution adoptée à l'unanimité par ses délégués exige que la Confédération définisse des normes légales et en informe les usagers de la route. Elles doivent être accompagnées de mesures de sensibilisation pointant les dangers de dépassements trop rapprochés.»

Ces messieurs-dames **exigent**. Quel toupet! En plus, ils prescrivent des mesures qui ne seront pas gratuites. Vont-ils financer l'opération? Sûrement pas. Les impôts de

tous ceux qui sont importunés par les cyclistes égocentriques serviront à favoriser le cyclisme, car, il ne faut pas l'oublier, «le dépassement trop rapproché peut décourager une partie de la population de pratiquer le vélo». Quelle horreur!

Il y a aussi bien chez les automobilistes que chez les cyclistes des gens polis et des malotrus. Les automobilistes de la première catégorie n'ont pas besoin de loi pour veiller à ne pas frôler les cyclistes lors de dépassements. Les cyclistes bien élevés se tiennent suffisamment à droite pour que le dépassement soit facilité. Ce sont les autres qui créent les problèmes. Les automobilistes qui passent trop près d'un cycliste roulant correctement sont aussi ceux qui zigzaguent sur les autoroutes sans se préoccuper des règles de la circulation. Les cyclistes qui empêchent les dépassements parce qu'ils occupent le milieu de la chaussée sont aussi ceux qui brûlent les feux rouges. Et tous ces gens sont insensibles aux mesures de prévention et de sensibilisation.

Ils sont indécrottables et le resteront.

M.P.

¹ <https://www.tdg.ch/suisse/Vers-une-distance-legale-pour-depasser-les-velos/story/24282716>.

No Billag

Au moment même où se prépare la votation sur l'initiative *No Billag*, le président de Radio France Mathieu Gallet déclare qu'il souhaite la création d'une *redevance universelle*, c'est-à-dire d'une taxe payée par tous, y compris par ceux qui n'ont pas de téléviseur.

La question fondamentale est ainsi posée: les chaînes de télévision doivent-elles être considérées comme un **service public** indispensable, comme le sont les services de sécurité ou de défense incendie, comme l'instruction obligatoire ou comme les services sociaux?

Les bénéficiaires de la manne étatique, radio et télévision d'Etat, journaux subventionnés, plaident bien évidemment que les services qu'ils rendent, l'information qu'ils diffusent, sont indispensables au bon fonctionnement des institutions.

C'est vrai en partie, et les éditeurs ont raison de rappeler que la recherche de l'information et sa diffusion ne sont pas des activités sans coût. *Il n'y a pas de déjeuner gratuit* est une maxime que doit rappeler à ses étudiants tout bon professeur d'économie. La sagesse populaire sait aussi que *le bon marché est souvent trop cher*.

Quelle est la valeur des informations diffusées par un quotidien gratuit, à savoir financé par les annonceurs? Ces informations doivent évidemment ne pas contrarier leurs intérêts commerciaux et baigner dans une sauce de *politiquement correct*.

Toute investigation sérieuse, tout commentaire intelligent sont évidemment exclus dans un support que le consommateur ne paie pas. Mais la plus grande partie de la population n'en demande pas tant. Elle se satisfait des platitudes de **20 minutes** et, parce qu'elle s'acquitte de la taxe à Billag, elle suit les nouvelles lues par Darius Rochebin ou présentées par Gilles Bouleau ou Jean-Pierre Pernaut.

La direction de la SSR a senti venir une possible catastrophe: la perception de la redevance ne sera plus confiée à Billag, qui dépense cinquante-quatre millions pour son propre fonctionnement, mais à une autre entreprise, qui se contentera pour le même service de trois fois moins! Cela pourrait induire une légère diminution de la redevance.

Mais là n'est pas vraiment la question. L'Etat doit-il fournir à l'ensemble de la population une information et des émissions de divertissement quasi monopolistiques au même titre qu'il prélève les coûts de l'enseignement obligatoire sur les impôts de tous, même de ceux qui n'ont pas d'enfants?

La démocratie est un régime qui suppose que la vérité s'exprime par les suffrages majoritaires. Mon vote sera d'autant plus éclairé et pertinent que mon opinion se sera formée grâce à une information complète et objective, que seul l'Etat est capable de me fournir, grâce à la SSR. C'est en tous cas la thèse que la SSR tente de me faire croire.

Mais en matière d'information, de culture ou même de divertissements, je n'accorde aucune confiance ni à la SSR ni même à l'Etat, à ses services ou à son personnel politique. Je m'informe aux sources qui me conviennent, je m'abonne aux sites et aux publications que je choisis, je paie les abonnements aux éditeurs qui me fournissent un service que j'ai demandé.

Je ne regarde aucune émission sportive, je ne lis aucune page consacrée aux sports d'aucun journal et je suis consterné d'apprendre qu'une grosse partie de la redevance dont je me suis acquitté chez Billag depuis des années a servi à financer le séjour dispendieux de journalistes «sportifs» aux quatre coins du monde et les droits de diffusion de matches, de courses ou de compétitions dont le seul intérêt concret est de détourner l'attention du peuple des véritables problèmes.

Ce n'est pas nouveau: les empereurs romains du premier siècle avaient déjà compris ce qu'il fallait à la plèbe: *panem et circenses*.

Je suis favorable à une télévision à **la demande**, où le consommateur paie par tranche de temps ou par émission ce qu'il veut regarder. La SSR serait confrontée à la concurrence des chaînes privées comme *Le Matin* doit conserver ses abonnés face à **20 minutes**. Il y aurait des chaînes consacrées aux sports et d'autres au théâtre ou à l'opéra, aux séries policières ou à la télé-réalité.

Je voterai **OUI** en mars prochain à l'initiative *No Billag!*

Raoul Valmont

Les pauvres chéris

Horreur! Plus de 40% des jeunes Suisses auraient déjà reçu une claque de leurs parents¹. Pire: 20% des tortionnaires ne considèrent pas qu'une gifle est un châtiment corporel et 12% seraient prêts à faire pire encore. On voit poindre la fessée et on en frémit.

Heureusement, une pétition a été lancée par l'association *Non à la violence à l'encontre des enfants*. Très bientôt, nos chers petits pourront agir comme bon leur semble sans risquer le moindre châtiment, puisque, selon les organisations de protection de l'enfance, «le droit des enfants à une éducation non violente» et «l'interdiction explicite des châtiments corporels et de la violence psychologique envers les enfants» devraient être inscrits dans le Code civil suisse.

Ainsi, les enfants suisses pourront faire toutes les bêtises qu'ils voudront, puisque les parents soucieux d'éduquer leurs enfants ne pourront plus ni les toucher ni les enguirlander, même en cas de grave provocation ou de comportement inapproprié ou dangereux.

Aucun de ces protecteurs de la jeunesse n'a jamais vu un enfant de près, je pense. Aucun n'a jamais réagi un peu trop fort après une grosse frayeur causée par un gosse imprudent. Aucun n'a jamais été excédé par la désobéissance répétée d'un rejeton.

Ou alors, ce sont d'heureux géniteurs, qui obtiennent tout et tout de suite par la persuasion et la douceur.

Ne pourrait-on pas opérer une distinction entre les parents qui battent leurs enfants sous l'effet de la drogue ou de l'alcool, ou simplement parce qu'ils sont des brutes, et ceux qui recourent occasionnellement à un châtiment corporel parce qu'ils ont épuisé toutes les autres ressources?

Faut-il vraiment priver les enfants de l'éducation dont ils ont besoin pour devenir des adultes capables de se prendre en charge?

Faut-il vraiment les sacrifier à une mode stupide et délétère?

M.P.

¹ 20 minutes du 13 novembre.

Ne dites pas...

Ne dites pas: «C'est curieux: il y a bien longtemps qu'on ne nous a pas annoncé de grippe aviaire ou porcine susceptible de décimer la moitié de la population.» Dites: «C'est curieux: il y a bien longtemps qu'on ne nous a pas annoncé de grippe aviaire ou porcine susceptible de tuer la moitié de la population.» Vous pouvez dire aussi: «(...) susceptible de décimer la population.»

Les marchands de vaccins se seraient-ils découragés?

Le pinailleur

Bricoles

Euphémisme

Le 21 mai dernier, les Suisses ont approuvé à une majorité assez nette (58,2%) la stratégie énergétique 2050, qui verra la Suisse «passer au vert». Le Conseil fédéral a décidé de mettre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2018 le cadre législatif qui permettra de réduire la consommation d'énergie et d'encourager les énergies renouvelables.

Entre autres bonnes nouvelles, l'*ATS* nous a appris que les consommateurs devront payer «un peu plus», soit 2,3 centimes par kilowattheure au lieu de un 1,5 centimes.

Cette bagatelle correspond à une augmentation de 53,33%.

Faites vos comptes, mes amis. Pour un usager qui paie actuellement 100 francs par tranche, la facture passera, à consommation égale, à 153,33 francs.

A peine plus en effet!

Discretion

Faut-il que les communiqués de police fassent systématiquement état de la nationalité et de l'origine des gens arrêtés par la maréchaussée? La question est controversée.

La police municipale de Zurich a opté pour la négative, prétendant que révéler la nationalité – et *a fortiori* l'origine – des gibiers de potence présumés donnerait l'impression que c'est cette nationalité ou origine qui expliquerait leurs actes, ce qu'à Dieu ne plaise. En effet, l'explication résiderait dans la pauvreté, un bas niveau d'éducation et la consommation de drogues notamment¹.

Qu'on n'aille donc pas s'imaginer que la police municipale zuricoise tente de camoufler le fait que beaucoup de délinquants seraient des gens venus d'ailleurs.

Il paraît que la Conférence des chargés de communication des polices cantonales de Suisse conseille la publication systématique de la nationalité, mais non de l'origine.

Dame! Un citoyen ukrainien ou éthiopien pourrait être d'origine suisse. Chut!

¹ <https://www.24heures.ch/suisse/La-police-ne-donne-plus-la-nationalite-des-auteurs/story/25026502>.

Rappel

Amnesty International ne s'intéresse pas aux dirigeants séparatistes catalans emprisonnés, car «ils sont accusés d'actes pouvant constituer un délit».

Je me permets de rappeler que le fondateur de cette noble association, Sean Mac Bride, fut membre de l'IRA (Irish Republican Army), qui s'était donné pour but de bouter les Britanniques hors d'Irlande du Nord, pas très légalement... et pas en douceur.

Proximité

N'ayant rien de mieux à faire, les féministes pures et dures réclament le rétablissement, dans la langue française, de l'accord de proximité, qui était tombé en désuétude à partir du XVIII^e siècle. Si elles obtiennent gain de cause, on ne dira ni n'écrira plus, par exemple, «ces hommes et ces femmes sont intelligents», mais «ces hommes et ces femmes sont intelligentes».

On se réjouit de voir comment ces dames réagiront quand quelque impertinent dira ou écrira: «Ces hommes et ces femmes sont sottes.»

Profiteuse?

Une femme qui touchait une rente AI complète depuis dix-sept ans pour cause de violents maux de tête a vu réduire cette rente de moitié, à la suite d'une réévaluation de son cas, après avoir été ultra-active sur les réseaux sociaux et dans les médias pendant plusieurs années. Cette dame s'était fait, nous dit-on, beaucoup d'ennemis en raison des causes qu'elle défendait et a été dénoncée par des gens qui estimaient qu'elle était apte à travailler, vu le temps qu'elle passait à taper sur son clavier et à militer pour les causes chères à son cœur.

La rentière fera recours. Elle estime en effet que «la nouvelle expertise est scandaleuse, car les mots de ses détracteurs ont été traités comme des rapports médicaux, et certains termes ont parfois été repris à la lettre dans le rapport»¹.

La délation est une vilaine chose. Mais, si ce dont l'accusent ses détracteurs est vrai, on peut comprendre l'indignation de certains citoyens obligés, eux, de travailler pour vivre: pourquoi une personne qui passe des heures devant un ordinateur ou une caméra ne pourrait-elle pas utiliser ses aptitudes en travaillant, au moins à temps partiel, dans un bureau?

Les travailleurs et les contribuables en général sont de plus en plus las de casquer pour des parasites.

¹ <http://www.20min.ch/ro/news/suisse/story/Rente-AI-revue-a-la-baisse-a-cause-de-62-000-tweets-15092636>.

Votons, mes amis !

Beaucoup de Suisses allemands «estiment qu'un oui à No Billag ne signifierait pas pour autant la mort de la SSR, ceci en raison de la mise en oeuvre de l'initiative par le Parlement, favorable au service public»¹.

Cet avis est partagé par Nenad Stojanovic, politologue, chercheur à l'université de Lucerne et membre du Parti socialiste, qui semble considérer que le Parlement pourrait traiter l'initiative *No Billag* selon le procédé utilisé pour (ne pas) mettre en oeuvre l'initiative du 9 février 2014 contre l'immigration de masse.

Et vive la démocratie directe!

¹ <http://www.20min.ch/ro/news/suisse/story/Si--No-Billag--gagnait--la-SSR-ne-mourrait-pas-16040229>.

M.P.

Le Pamphlet
Case postale 998
1001 Lausanne
Courriel: courrier@pamphlet.ch
ccp:10-25925-4
Rédacteur responsable: Mariette Paschoud
ISSN 1013-505